



2

sation. Résume-t-on une conversation comme celle que nous eûmes ? Elle précise bien, en tout cas, les idées que viennent de poser malgré eux les libertaires de Bordeaux.

« La stérilisation me paraît légitime quand elle permet de lutter contre l'aliénation héréditaire, me disait le docteur Dartigues. Elle me paraît légitime quand une femme ne peut donner le jour à un enfant sans mourir. On peut en envisager la légitimité pour la défense d'une race qui veut aller à la pureté. Ce n'est pas un moyen de sélection inhumain puisqu'il n'exige pas de faire souffrir l'individu. Mais attention ! Cette détermination doit s'entourer des mêmes précautions que celles qui sont nécessaires pour décider de l'avortement d'une femme. Rares sont les cas où l'on doit interrompre la vie avant qu'elle se produise. »

Et le docteur Dartigues en arrive à l'affaire des libertaires de Bordeaux. Il les rattacherait bien volontiers à la secte antique des Manichéens, à la secte russe des Scossis, ces fous qui se mutilent sur de grosses pierres. La secte des stérilisés existe-t-elle, prospère-t-elle parmi nous, religion importée d'Allemagne, foi naissante qui peut désagréger notre race ? J'écoute le docteur Dartigues. En un temps de folie, toutes les opinions ne sont-elles pas raisonnables ? D'ailleurs, ne m'apprend-il pas que la stérilisation peut se faire sans opération, par le seul effet des rayons X... Mais, m'apprend-il aussi, c'est pour l'homme comme pour la femme une diminution incontestable : elle les prive de la fonction hormonique ; et les hormones sont nécessaires à l'individu et les glandes endocrines indispensables à la vie normale.

Mais voici le docteur Jean Dalsace, gynécologue éminent, apôtre de la fécondation artificielle, apôtre même — peut-on dire — partisan en tout cas, de certaines stérilisations dans un but de protection de la race.

Nous parlons bien entendu des gens de Bordeaux et des risques qu'ils encourent. Ils peuvent être poursuivis en vertu de l'article III de la loi du 30 juillet 1921 : « Sera puni d'un emprisonnement de un à six mois, d'une amende de 100 à 5.000 francs quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura décrit, divulgué ou offert de divulguer des moyens de prévenir la grossesse. » Mais ce n'est pas le châtimement du pacifique Aristide qui nous importe. Que voulaient les libertaires de Bordeaux ? Favoriser la maternité dirigée ? Non. L'amour libre. Et ils ne pensaient pas aux conséquences de l'opération.

**«La stérilisation me paraît légitime quand elle permet de lutter contre la folie héréditaire» nous dit le D<sup>r</sup> Dartigues.**

« Pour quelles raisons ? La stérilisation est indiquée dans les cas de débilité mentale, disait

Magnus Hirschfeld. Il exposait un cas personnel à l'appui de son affirmation. On lui amena un jour une jeune fille de bonne famille faible d'esprit et atteinte de la maladie de la fugue. La folie s'emparait de cette adolescente à l'approche du flux menstruel. Elle quittait son foyer et comme elle était fort jolie, elle allait d'aventures en aventures. Elle rentrait chez ses parents, harassée, après avoir vécu des jours et des nuits dans les rues les plus mal famées de Berlin. Bientôt les médecins diagnostiquaient la grossesse. Elle eut sept grossesses consécutives ; les pères étaient à chaque fois inconnus. Le dernier enfant auquel elle donna le jour était atteint de crétinisme caractérisé. Magnus Hirschfeld pensa qu'une opération s'imposait ; il fallut procéder à l'ablation des ovaires mais la jeune fille guérit.

« Mais que de précautions ne faut-il pas

prendre avant de se décider ! ajoutait le docteur allemand. Ainsi dans les cas de schizophrénie prévue par la loi allemande, ainsi dans les cas d'hypocondrie, de tuberculose ou syphilis héréditaires, cas toujours difficiles à déterminer exactement. Et puis ne faut-il pas prendre garde aux jugements trop hâtifs ? Quel sujet d'exception n'a pas été considéré comme un fou par les uns, comme un génie par les autres. Stériliserait-on les épileptiques, ceux qui sont sujets au petit mal, aux absences, à la folie des grandeurs, à l'exhibitionnisme ; mais alors il eût fallu stériliser Mahomet, Napoléon, Dostoïevsky, Victor Hugo !...

« Faut-il stériliser les alcooliques invétérés, ceux qui sont en grande partie responsables des troubles épileptiques de leur progéniture, continuait le docteur Hirschfeld ? Faut-il stériliser les auteurs de crimes sexuels comme on le fait parfois en Norvège ? Faut-il stériliser aussi les criminels, on le fait à Sing-Sing ? »

On devine la réponse du docteur Hirschfeld : point de loi ; des cas particuliers qu'il faut examiner avec précaution et dont les médecins sont les seuls juges.

Je vois un chirurgien qui a toujours été à l'avant-garde de la chirurgie, le docteur Dartigues. Grand chirurgien, ancien président de la Société des chirurgiens de Paris, auteur de nombreux ouvrages, spécialiste de la chirurgie endocrinienne, le docteur Dartigues est sans doute un des rares médecins de France qui puissent parler avec autorité de la question de la stérili-



**«Une telle histoire retarde de 50 ans les efforts de ceux qui croient aux bienfaits de la maternité contrôlée» affirme le D<sup>r</sup> Dalsace.**

entraîneront des sympathisants à les suivre.  
— Ta femme ne veut pas avoir d'enfants ? L'avortement, c'est dangereux. Je connais mieux... Et pour deux cents francs...  
Ah ! ces confidences bordelaises.  
— Tu es cancéreux et tu aurais l'inhumanité de mettre un enfant au monde ?  
C'est Gribouille savant ! De Paris où il s'est rendu, puis de Bruxelles, Norbert écrit à ses amis sur le mode lyrique : la religion de la stérilisation est en marche.  
— Un médecin anarchiste de Paris qui est dans nos idées, opère. Nous avons créé un centre à Bois-Colombes. Le mouvement s'étend en Belgique.  
Et voilà toute l'histoire des stérilisés de Bordeaux et des stérilisés de France.

— Ont-ils agi en anarchistes ? me disait le docteur Pierrot, médecin ouvert aux idées libertaires.  
« Je ne le crois pas, poursuivit-il. Un véritable anarchiste ne doit se refuser aucune joie et même celle d'avoir des enfants. Cependant puis-je les condamner. Chacun est libre de son corps. Ils ont agi par altruisme, afin que leurs compagnes n'aient pas à souffrir de leurs plaisirs. »  
Qu'aurait dit le professeur Magnus Hirschfeld, spécialiste de la question puisqu'il fut amené à stériliser certains malades. Magnus Hirschfeld fut directeur de l'Institut de sexologie à Berlin, et sans doute Hitler l'aurait-il contraint à expérimenter sa science sur lui-même, s'il n'avait eu la précaution de quitter l'Allemagne.  
Magnus Hirschfeld est à Nice, mais je me souviens de ce qu'il nous disait lorsqu'il eut à traiter de la stérilisation pour nos publications.  
— On a déjà stérilisé en Amérique seize mille personnes, dont neuf mille femmes, mais, même en Amérique où la stérilisation des déficients est pratiquée, les hésitations des savants deviennent de plus en plus grandes. C'est qu'ils se rendent compte à quel point les lois de l'hérédité sont mal connues.  
Il étudiait alors la loi allemande sur la stérilisation. Sans doute en examinait-il seulement les articles qui prévoient la stérilisation pour des raisons médicales.



**Norbert Bartosek qui par conviction se fit stérilisateur.**

— Nous, médecins, nous admettons bien volontiers qu'on puisse discuter de la stérilisation à propos de certaines maladies héréditaires. Mais nous ne reconnaissons à personne le droit de prêcher la stérilisation pour des raisons politiques. Et d'ailleurs, elle est dangereuse, si elle est appliquée à n'importe quel cas. Elle est dangereuse pour les femmes à qui il est nécessaire de faire l'opération de la laparotomie, à qui il est nécessaire d'ouvrir le péritoine. Et puis, disposons-nous du recul nécessaire pour affirmer avec certitude que la stérilisation d'un être jeune ne puisse avoir de terribles conséquences, la folie ?...

Le cas du professeur Guignard, du professeur Pozzi que deux castrés voulurent tuer se dresse devant nous.

— Curieux anarchistes, murmure Jean Dalsace. Ils ont une foi et ils commencent par la tuer en eux-mêmes. Des histoires stupides comme celle de Bordeaux, retardent peut-être de cinquante ans les efforts de ceux qui croient aux bienfaits de la maternité dirigée ; les efforts de ceux qui croient que les femmes ne doivent avoir des enfants que lorsqu'elles peuvent les nourrir, en attendant que le pays, qui ne veut pas admettre que le corps appartient à l'individu fasse son devoir à l'image de ce qui se passe en Russie soviétique, en protégeant efficacement les mères.

**Henri DANJOU.**